

Conseil Municipal
22.12.2011
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN, maire

Présents : COURBIER – GRAS – DEL CONFETTO – COMTE – GARD –
BELLAGAMBA – GUILLEMET – AYMARETTI – FRANCE - HLYWA – GARCIA –
MALACHANNE – MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX – SINET

Procurations : GRAVEZAT a donné procuration à MERLE

GAUFFROY a donné procuration

Excusée : ALLARD CROUZET

Absente : TEYSSIER JAVEL

Infos de débat de séance

1-Livraison de minibus municipal

2-Condammnation par le tribunal (rappel à la loi) des 5 collègues déjà condamnés et du maire : pour avoir voté la délibération prenant en charge leur défense, pour avoir exécuté la délibération et payé l'avocat. Le tout à l'initiative de « Mieux vivre à Salindres ».

A noter que les 6 ont remboursé à la commune les frais d'avocat.

3-La démarche d'interprétation des milieux (air-sol-eau) sur et autour de la plateforme chimique arrive à sa fin. Les résultats ne seraient pas catastrophiques et communiqués lors de la prochaine réunion du comité local d'information et de concertation (1^{er} février).

4-Cette réunion devrait permettre d'avancer vers la conclusion du plan de prévention des risques technologiques. Plan qui se substituera au PIG actuel avec un périmètre sans doute aggravé, à la demande de l'ADISL appuyée par le ministère de l'environnement.

5-La construction de l'usine TMB touche à sa fin et les machines rentrent. Le permis de construire attaqué par l'ADISL est toujours en suspens au Tribunal Administratif.

Un industriel salindrois fortement opposé des le départ au projet de cette usine se plaint de n'avoir pas été consulté pour la fabrication du trommel.

Délibérations (votées à l'unanimité)

a) Mme Hlywa est élu secrétaire de séance

b) Le PV de la dernière séance est adopté

c) Des projets de délibérations sont ajoutés à l'ordre du jour :

-Admission en non valeur 15 €

-DM n°1 budget assainissement

-Avenant à contrat avec Conseil Général (F.D.E.)

-Vœux contre gaz de schiste

Délibération n°1 - Demande de subvention pour travaux d'assainissement

Monsieur le maire expose que nous sommes éligibles à la DETR 2012 (dotation qui remplace la DGE et la DDR)

Que parmi les opérations prioritaires fixées par la commission figurent les extensions de réseaux de collecte des eaux usées et que le taux de subvention peut atteindre 40 %.

Qu'un projet a été établi par le bureau d'études RCI qui concerne le quartier du Malpas et de Séverac Nord et s'élève à 736 000 € HT.

La délibération consiste à approuver cet avant projet et à solliciter la subvention maximum dans le cadre de la DETR

Délibération n°2 – **Redevance pour occupation domaine public des réseaux électricité**

La délibération consiste à instituer cette redevance conformément à l'article L23333.84 du CGCT et dire qu'elle sera révisée chaque année en fonction de la modification du taux plafond, de la population et de l'index d'ingénierie.

Délibération n°3 – **R.O.D.P. pour réseaux gaz**

Il s'agit d'une délibération semblable à la précédente et s'appliquant à la longueur des réseaux d'alimentation en gaz

Délibération n°4 – **DM1 budget commune**

Délibération n°5 – **DM1 budget eau**

Délibération n°6 – **DM1 budget assainissement**

Pour ces 3 délibérations il s'agit de mesures d'ordre pour transférer notamment des dépenses de fonctionnement à l'investissement, transferts équilibrés en dépenses et recettes.

Délibération n°7 – **Agents recenseurs**

Cette délibération consiste à dire que les 7 agents recenseurs percevront un salaire égal au SMIG (1mois) pour la mission de recensement de la population. Comme lors du dernier recensement. (Subventions de l'état 6932 €)

Délibération n°8 – **Ligne de trésorerie 2012**

Il s'agit de rédiger la délibération prise lors du dernier conseil selon le modèle fourni par Dexia qui ne change ni le montant (600 000 €) ni les conditions d'octroi.

A noter que la ligne de trésorerie utilisée en 2011 a totalement été remboursée.

Délibération n°9 – **Avenant à contrat avec Conseil Général**

Dans le cadre du contrat initial nous avons bénéficié d'une aide de 70 000 € à partir du fond départemental d'équipement du Conseil Général (contrat de territoire 2009.2011) pour la construction de WC notamment. L'avenant qu'il convient d'autoriser le Maire à signer concerne un complément de subvention de 10 000 € pour des travaux à l'école, à l'église, aux espaces verts.

Délibération n°10 – **Admission en non valeur**

Vu les difficultés pour recouvrer une créance de 15 € (restaurant scolaire) suite au départ, sans laisser d'adresse d'un parent d'élève, le Conseil décide d'admettre cette créance en non valeur.

Vœu gaz de schiste

Vu l'abrogation de 3 permis d'exploitation du gaz de schiste dans les régions voisines, annoncée par le Président de la république lors de sa récente venue à Alès.

Vu l'opposition réaffirmée par le gouvernement de toute utilisation de la fracturation hydraulique comme procédé d'exploitation.

Mais vu également que 61 permis restent accordés et notamment celui de la plaine d'Alès confié à « Diamoco Energy » et dont l'emprise concerne Salindres et les communes voisines.

Le conseil municipal, face à des menaces de pollution irréversible dit s'opposer à toute exploitation du gaz de schiste et demande à Monsieur le Député, à Monsieur le Président de la république de faire abroger tous les permis encore en vigueur et notamment celui de la plaine d'Alès.